



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 avril 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **jeudi 7 avril à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

**PRESENTS :** M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Anaïs BARBE HAREL donne pouvoir à M. Yves BOYER, Mme Muriel BONNET, Mme Christine CANDUSSO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric BALAGNY

Le compte-rendu de la séance du 2 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

**1 – TAUX DES 2TAXES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes qu'il rappelle.

Libellés	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	1 506 000	39,08%	588 545
Taxe foncière non bâti	87 100	54,33%	47 321
Total			635 866

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les taux proposés.

**2 - TARIFS**

**CONCESSIONS DE CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

	2.50X1.50	2.50X1.50	2.50X1.50	1.20 X 0.60	1.20 X 0.60	Colombarium	Colombarium
	Perpétuelle	50 ans	30 ans	50ans cavurne	30 ans cavurne	1 case 30 ans	1 case 50 ans
	430€	360€	330€	250€	170€	605€	910€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2022

## Location de salles aux particuliers

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

	tarif commune	tarif hors commune
Salle Sainte Anne		
caution	1000€ + 100€ ménage	1000€ + 100€ ménage
1/2 journée sans repas	230 €	525 €
1/2 journée avec repas	335 €	715 €
1 journée	420 €	890 €
1 journée 1/2	460 €	1 160 €
Salle rue du Musée		
caution		
1/2 journée matin ou après midi	85 €	
1 journée matin et après midi	130 €	

La rue du Musée est louée uniquement aux habitants de Lorrez-le-Bocage jusqu'à 20 h maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs 2021.

### TARIFS PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour l'assainissement collectif de la façon suivante :

- Pour les constructions neuves à usage d'habitat individuel, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage collectif, la participation s'élèvera à 1 730€ par logement.
- Pour les habitats collectifs créés dans des constructions existantes déjà branchées, la participation s'élèvera à 1730€ par logement créé.
- Pour les constructions individuelles existantes non encore branchées au réseau, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100m<sup>2</sup> de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage d'activité, la participation s'élèvera à 1 730€

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2021.

### TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

#### **Accueil périscolaire : Lorrez le Bocage – Préaux et Saint-Ange-le-Vieil**

Grille	Revenus	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus
1	0 - 1067€	1.70€	1.60€	1.55€
2	1068 - 1999€	2.10€	2.00€	1.90€
3	2000 - 2999€	2.25€	2.15€	2.10€
4	3000 - 3999€	2.40€	2.30€	2.20€
5	4000€ et plus	2.70€	2.50€	2.40€

Madame LEGALLAND propose de revoir les tarifs pour l'année prochaine notamment concernant la proportionnalité entre les tranches.

M.BOYER lui répond que ces tarifs pourront en effet être partiellement révisés en ce qui émane les deux tranches les plus élevées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide les tarifs proposés

## TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de 2021 :

### TARIF JOURNEE

<b>COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION</b>				<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>
<b>REVENUS MENSUELS DU FOYER</b>	<b>1 ENFANT PAR FAMILLE</b>	<b>2 ENFANTS PAR FAMILLE</b>	<b>3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL</b>	
<b>JOURNEE</b>				
MOINS DE 1999	5,80	5,50	4,90	15,30
DE 2000€ A 2999€	9,00	8,35	7,55	
DE 3000 € A 3999€	10,90	10,30	9,70	
PLUS DE 4000€	11,50	11,10	10,40	

### TARIF ½ JOURNEE

<b>COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION</b>				<b>COMMUNES EXTERIEURES</b>
<b>REVENUS MENSUELS DU FOYER</b>	<b>1 ENFANT PAR FAMILLE</b>	<b>2 ENFANTS PAR FAMILLE</b>	<b>3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL</b>	
<b>Matin ou Après midi</b>				
MOINS DE 1999€	2,90	2,75	2,45	7,65
DE 2000€ A 2999€	4,50	4,20	3,80	
DE 3000 € A 3999€	5,45	5,15	4,85	
PLUS DE 4000€	5,85	5,50	5,20	

Option repas : 3,90 € pour les enfants de maternelle et 4,30 € pour les enfants du primaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs 2021.

### DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs actuels : 0.70€ par mètre linéaire, 2.00€ pour l'accès à une borne, 5€ pour le camion de pizzas, 60€ pour les camions d'outillage.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2021.

### TARIFS PUBLICITÉS DE LA LETTRE DE LORREZ

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs fixés en 2019 :

➤ **format carte de visite :**

- Noir : 32 €
- Couleur : 63 €

➤ **format A5 :**

- Noir : 95 €
- Couleur : 158 €

➤ format A4 couleur : 210 €

et rappelle que la commune offre une première publicité format carte de visite pour les nouvelles demandes.

Madame REDON informe qu'il conviendra d'inclure en 2023 un tarif pour le format A6.  
Le Conseil municipal donne son accord.

### 3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame QUESTEL, en charge du dossier des subventions aux associations, rappelle les règles générales retenues pour l'octroi des subventions.

Après étude de leur dossier de demande, la priorité est donnée aux associations lorrésiennes en tenant compte de leur projet, de leur importance, de leur présence dans la vie locale ainsi que du nombre d'inscrits de la commune aux activités. Dans une moindre mesure, ces subventions sont aussi accordées à des associations dont le siège n'est pas à Lorrez, mais dont les activités bénéficient à un certain nombre de Lorrésiens.

➤ Tir à l'arc :	70,00 €
➤ Randonneurs du Bocage :	70,00 €
➤ Féeries du Bocage :	150,00 €
➤ Foyer socio-éducatif du collège :	200,00 €
➤ Comité FNACA :	250,00 €
➤ Syndicat d'initiatives :	association en sommeil
➤ Association familiale :	550,00 €
➤ Club de l'amitié :	450,00 €
➤ Comité de jumelage :	550,00 €
➤ Maison pour Tous :	1 550,00 €
➤ Espérance du Bocage :	1 750,00 €
➤ Amicale du Bocage :	700,00 €
➤ Fêtes et Loisirs :	1 750,00 €
➤ A. S.B. G :	1 450,00 €
➤ Danse et Loisirs en Gâtinais :	cessation d'activité
➤ 115 Du Particulier :	450,00 €
➤ Club nautique d'Egreville :	120,00 €
➤ Vélo club d'Avon	300,00 €

➤ Judo club d'Egreville :	70,00 €
➤ Autres	1 370,00 €

Soit un total de 11 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions de subventions.  
Il est rappelé que les subventions seront versées aux associations ayant déposé un dossier de demande de subventions.

#### 4 - COMPTES ADMINISTRATIFS

**Monsieur le Maire laisse la Présidence à Madame Marie-José QUESTEL doyenne du Conseil, et se retire.**

##### Commune

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 de la commune qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>304 325,69 €</b>
En investissement :	<b>un excédent de :</b>	<b>104 438,84 €</b>

##### M 49

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 de la M49 qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>133 322,09 €</b>
En investissement :	<b>un excédent de :</b>	<b>43 661,71 €</b>

##### Gendarmerie

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 de la gendarmerie qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>20 737,68 €</b>
En investissement :	<b>un déficit de :</b>	<b>105 812,80 €</b>

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil.

#### 5 - COMPTES DE GESTION 2021

##### Commune :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>304 325,69 €</b>
En investissement :	<b>un excédent de :</b>	<b>104 438,84 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion de la commune.

### M49 :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>133 322,09 €</b>
En investissement :	<b>un excédent de :</b>	<b>43 661,71 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion de l'assainissement.

### Gendarmerie :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	<b>un excédent de :</b>	<b>20 737,68 €</b>
En investissement :	<b>un déficit de :</b>	<b>105 812,80 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion de la gendarmerie.

## **6 - affectation de résultat ;**

### Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- **304 325,69 €** au crédit du compte 002 en fonctionnement
- **104 438,84 €** au crédit du compte 001 en investissement

### **M49**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- **133 322,09 €** au crédit du compte 002 en fonctionnement,
- **43 661,71 €** au crédit du compte 001 en investissement

### Gendarmerie :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- **0€** au crédit du compte 002 en fonctionnement
- **105 812,80 €** au débit du compte 001 en investissement
- **20 737,68 €** au crédit du compte 1068 en investissement.

## **7 - BP 2022**

### **Commune :**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement :	<b>1 682 408,08 €</b>
En investissement :	<b>313 850,86 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget M14.

### **M49:**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement :	<b>182 936,29 €</b>
En investissement :	<b>255 439,56 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget M49.

## Gendarmerie:

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 267 576,12 €

En investissement : 197 812,80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget gendarmerie

## 8 – PROVISION POUR DEPRECIATIONS DES CREANCES DOUTEUSES

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du cde des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Dès lors, une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Lorsqu'il existe pour certaines créances des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse.

Il est donc prudent de constituer une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciation) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Pour l'année 2022, le tableau ci-dessous détaille les montants à inscrire aux différents budgets :

- Commune :

Créances restant à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision
5521	15%	829

- Gendarmerie :

Créances restant à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision
3333	15%	501

- Assainissement :

Créances restant à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision
491	15%	74

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

## **TOUR DE TABLE :**

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de l'avenue du Général de Gaulle se terminent.

Monsieur GALLOIS ajoute que la contre-allée n'est pas terminée et que l'enrobé restant a été employé dans la rue Verte.

Monsieur Thierry CARRIA regrette le manque de trottoirs dans cette avenue.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de réaliser des trottoirs compte tenu de la configuration de cette voie.

Monsieur Thierry CARRIA demande s'il est possible d'instaurer une limitation de vitesse dans l'avenue du Général de Gaulle pour la sécurité des piétons.

Monsieur BOYER répond qu'il est difficile de résoudre les problèmes de vitesse excessive malgré l'installation de panneaux.

Monsieur Thierry CARRIA informe que plusieurs parents d'élèves souhaiteraient faire un aménagement sur le terrain de foot.

Monsieur le Maire répond que ce terrain appartient à Monsieur de la Rochefoucauld.

Monsieur GALLOIS précise que toute construction est interdite sur ce terrain compte tenu de la proximité du château et que le terrain est inondable.

Monsieur le Maire précise que ce terrain n'est pas homologué compte tenu de ce que l'accès aux vestiaires éloignés du terrain oblige à traverser l'avenue du Général de Gaulle.

Monsieur Michel DENISOT donne le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat des Transports Sud-Seine-et-Marne. Il précise que dans le cadre du transport à la demande, la commune de Lorrez pourrait bénéficier de ce service en 2023. Auparavant, une présentation sera faite aux élus de la commune ainsi qu'une information à l'ensemble de la population.

Monsieur Claude BICHEREL informe que le syndicat élargi des installations sportives de Nemours se réunissait également ce soir.

Madame Brigitte REDON informe que l'entretien des parterres de fleurs du Prieuré est à la charge de Val de Loing Habitat et signale que l'escalier installé vers le numéro 24 de la rue du Prieuré est dangereux compte tenu de son état.

Monsieur Claudy GALLOIS répond que cet escalier avait été installé par les locataires du Prieuré.

Madame Brigitte REDON signale que l'une des nouvelles maisons du lotissement SATIM est construite en limite de propriété et qu'il n'y a pas de passage pour crépir les murs.

Monsieur BOYER lui répond qu'il existe un droit d'échelle (ou « tour d'échelle ») permettant de faire l'entretien ou les travaux sur le mur en limite de propriété.

Madame Marie-José QUESTEL regrette que la présentation du compte administratif soit trop succincte et souhaiterait des explications plus précises. Elle réitère sa demande d'obtenir une comptabilité analytique.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de faire une comptabilité analytique. Il est compliqué de faire une ventilation des chiffres compte tenu de la réception de factures globales. Il faudrait dans ce cas embaucher une personne pour faire ce travail, ce qui n'est aucunement prévu.



Madame Marie-José QUESTEL estime que sans cette vision comptable, il est difficile de s'impliquer sur la politique des dépenses de la commune. Elle souhaiterait connaître les coûts de fonctionnement de la médiathèque, du centre de loisirs, du personnel remplaçant, ...

Madame REDON demande quel est le délai de remboursements du personnel en congés de maladie.

Madame Brigitte REDON demande qu'il y ait une réflexion sur le remplacement des locaux situés rue du Musée car il y a une grosse dépense en fuel pour ce bâtiment où le chauffage est allumé toute la semaine. M. BOYER et M. GALLOIS répondent qu'ils verront si le poêle peut être allumé moins souvent.

L'association familiale avait demandé à M. BOYER si elle pouvait utiliser l'autre préfabriqué pour y installer un dépôt-vente de vêtements. M. BOYER avait donné son accord de principe mais précise qu'il ne prêtera le local que si l'état de celui-ci ne représente aucun danger pour ses occupants et que par conséquent une réflexion sera envisagée avec l'association concernée. Madame Marie-José QUESTEL répond qu'il faut réfléchir avec l'association sur un autre local si celui-ci ne convenait pas.

Madame Maria LEGALLAND donne le compte-rendu des dernières réunions du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation et précise que le Schéma de Cohésion Territoriale sera révisé. Trois commissions sont chargées de travailler sur les impacts environnementaux.

Monsieur Claudy GALLOIS informe que le réservoir d'une voiture a été siphonné rue de l'Eglise.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H10

Le Maire

